

<https://lillebonne.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article358>



Référentiel Directeurs d'école

- Administratif - Directeurs -



Date de mise en ligne : mercredi 18 février 2015

Copyright © Circonscription Éducation Nationale de Lillebonne - Tous droits réservés

B.O. Spécial n° 7 du 11 décembre 2014

Dans le cadre de ce décret, le présent « référentiel métier » précise les missions des directeurs d'école afin de prendre en compte les enjeux croissants de la fonction de direction dans l'école primaire.

Les **annexes**, mettant en regard des activités propres aux directeurs d'école, les capacités et compétences qu'elles mobilisent ainsi que les connaissances spécifiques qu'elles requièrent, visent à expliciter leurs pratiques professionnelles afin de permettre aux autorités académiques de leur proposer un accompagnement qui prenne en compte la diversité des contextes où elle est susceptible de s'exercer. Les connaissances spécifiques mentionnées dans ces annexes relèvent de la mission particulière du directeur d'école.

Annexe 1 : exercice des responsabilités pédagogiques :

animation, impulsion, pilotage

Annexe 2 : fonctionnement de l'école :

admission, conseil d'école, règlement intérieur, répartition des moyens, organisation des services, sécurité de l'école

Annexe 3 : relations avec les parents et les partenaires

relation avec la commune, relation avec les parents d'élèves, participation à la protection de l'enfance